

Implanter une section bilingue



Pourquoi implanter une section bilingue ?

Implanter une section bilingue dans un établissement scolaire, c'est la possibilité :

- de valoriser une **politique favorable aux langues étrangères et au plurilinguisme** des élèves,
- d'innover à travers une **offre spécifique d'enseignement**,
- d'améliorer la **qualité des apprentissages** proposés aux élèves,
- de **renforcer l'attractivité** de l'établissement,
- de **fédérer les équipes pédagogiques** autour d'un projet commun valorisant



C'est une entreprise ambitieuse, qui doit être portée la direction, l'équipe pédagogique et l'ensemble de la communauté éducative. Elle doit se décliner de façon cohérente avec le projet d'établissement.



Quelle stratégie d'établissement mettre en œuvre ?

La stratégie repose dans un premier temps sur le **renforcement des heures dévolues à la langue étrangère**. La question de l'**articulation entre le cours de langue et le(s) cours de discipline(s) non linguistique(s) (DNL)** est placée au centre de la réflexion sur l'**organisation et le fonctionnement de l'établissement**.

Il s'agit en effet, outre le public d'élèves accueilli, de prendre en compte les implications de cette nécessaire articulation, tant du point de vue pédagogique que systémique et institutionnel. Cela doit se traduire par une large place accordée à la **concertation dans le pilotage pédagogique**.



Pour plus d'informations, voir la fiche : "articulation cours de langue, cours de DNL"



Quels outils de pilotage ?

Dans le cadre du projet d'établissement, le tableau de bord opérationnel permet de :

- **suivre la mise en œuvre des actions**,
- **évaluer les résultats attendus en se fondant sur des indicateurs précis**,
- **constater des évolutions au regard des objectifs fixés**,
- **valider et d'ajuster éventuellement la stratégie de départ**.



Quels sont les points de vigilance à prendre en compte ?

Le tableau de bord présente une **vision globale de la stratégie adoptée** et du déroulement des **actions programmées**. Il fournit un support utile pour organiser des points d'étapes avec les coordinateurs des actions désignées.

Dans le cadre de la création d'une section bilingue, il sera particulièrement intéressant, de prévoir, mettre en œuvre et évaluer les actions concernant :

- **la formation des enseignants**,
- **la coopération entre les équipes de langue et celles de DNL**
- **la cohésion pédagogique (situations et formes d'apprentissage, ressources et outils, procédures d'évaluation)**,
- **les compétences des élèves**, notamment en ce qui concerne la maîtrise de la langue, ou encore sur l'ouverture internationale et le rayonnement de l'établissement (partenariats, implication dans des réseaux et projets, etc.).



Recommandations

- Associer les enseignants de français et de DNL à l'élaboration du projet en amont de sa réalisation, et tout au long de sa mise en œuvre.
- Prendre le temps de définir le projet et d'en formuler les actions de court, moyen et long terme envisagées, en concertation avec les équipes pédagogiques



Références

- Site du [LabelFrancÉducation](#)
- Dossier : le rôle du chef d'établissement à section bilingue sur le site [le Fil plurilingue](#)